



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



point-justice

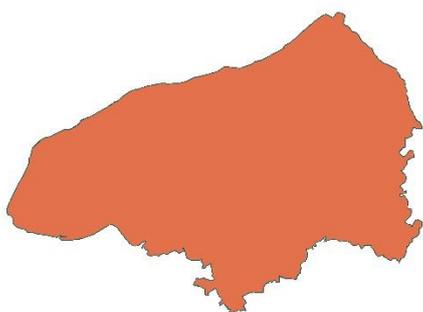
**Conseil départemental de l'accès au droit
de Seine-Maritime**

**Rapport d'activité
2020**

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLES	1
PRESENTATION DU CDAD.....	2
Statuts et missions.....	2
Composition	3
L'équipe du CDAD	4
Éléments financiers.....	5
L'ACTIVITE DU RESEAU DES POINTS-JUSTICE.....	9
Cartographie de l'implantation des structures	9
d'accès au droit.....	9
Le maillage territorial.....	10
L'évaluation :	10
Les permanences.....	13
Les professionnels du droit :	14
L'activité des associations :	15
L'activité de la juriste du CDAD :	16
Les permanences spécialisées.....	18
Les permanences en droit administratif :	18
Les permanences en droit du travail :	18
Les points-justice pénitentiaires.....	19
Les permanences à destination des gens du voyage	20
LES ACTIONS, LES MANIFESTATIONS	21
Les actions générales.....	21
Les actions à destination de publics cibles	21
Le festival du film judiciaire	21
L'exposition sur le casier judiciaire	21
LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	22
ACTIONS LABELLISEES DES ASSOCIATIONS.....	23
L'ADIL.....	23
FOCUS SUR LES FRANCE SERVICES.....	24
LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021	26
Renforcer l'offre d'accès au droit au sein des points-justice	26
Favoriser l'accès au droit des publics les plus en difficulté.....	26
Déclinaison de la charte nationale de l'accès au droit.....	26
Organiser des points-justice éphémères.....	27
Étendre l'action à destination des gens du voyage sur le territoire havrais.....	27
Développer les actions à destination des collégiens.....	27
Diffuser des supports de communication actualisés	28

LES CHIFFRES CLES



32 points-justice



32 022 personnes
Accueillies, informées, accompagnées



650 permanences assurées



207 489€
De budget global

PRESENTATION DU CDAD

Statuts et missions

Dans chaque département, la politique publique de l'accès au droit s'appuie sur le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Issu de la loi du 10 juillet 1991, il s'agit d'un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département, regroupant différents acteurs :

- Institutionnels (préfecture, conseil départemental et autres collectivités territoriales)
- Juridictionnels (président du tribunal judiciaire et procureur de la République près ce tribunal)
- Professionnels (avocats, notaires, huissiers)
- Associatifs

L'accès au droit consiste à permettre à toute personne, sans condition de ressources, de bénéficier d'une information générale sur ses droits et obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche, d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles, de consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Le CDAD a pour principales missions de :

- Recenser les besoins d'accès au droit
- Définir une politique locale d'accès au droit
- Dresser et diffuser un inventaire des actions menées
- Donner un avis pour toute demande de concours financier adressée à l'Etat
- Évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte leur concours
- Participer, le cas échéant, au financement des actions
- Participer à l'élaboration d'une politique départementale de règlement amiable des différends.

Le CDAD constitue un organisme de référence pour animer un partenariat avec les acteurs locaux concernés, créer un réseau entre les dispositifs d'accès au droit existants dans le département, soutenir de nouveaux projets correspondant à des besoins spécifiques non satisfaits dans divers domaines, contribuer au développement des modes amiables de résolution des conflits.

**Le CDAD de Seine-Maritime a été créé
Le 14 juin 2002**

Composition

Le CDAD de Seine-Maritime est présidé par la présidente du tribunal judiciaire de Rouen.

La vice-présidence est assurée par le procureur de la République près ce même tribunal.

Les **membres de droit** du CDAD de Seine-Maritime sont :

- Le préfet de Seine-Maritime
- Le président du conseil départemental
- Le président de l'association départementale des maires
- Le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Rouen
- Le président de la caisse des règlements pécuniaires Seine-Normandie
- La présidente de la chambre départementale des huissiers de justice
- Le président de la chambre départementale des notaires
- La présidente du centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)

Les **membres associés** (article 55 de la loi de 1991) sont :

- La métropole Rouen Normandie
- La ville de Dieppe
- La ville du Havre

Les **personnes qualifiées** appelées à siéger avec voix consultative (article 56 de la loi de 1991) sont :

- Le président du tribunal judiciaire de Dieppe
- Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dieppe
- Le président près le tribunal judiciaire du Havre
- Le procureur de la République près le tribunal judiciaire du Havre
- La présidente du tribunal administratif de Rouen
- Le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Seine-Maritime
- La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Le directeur de la CAF de Seine-Maritime
- Le président de la région Normandie
- Le président de l'ADIL
- La présidente d'AVRE 76
- Le président de l'AVIM
- Le président de l'AVIPP
- Le président de l'association Les Nids
- Le président de l'association Trialogue
- La présidente de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Rouen
- Un représentant de la Défenseure des droits
- La rectrice de l'académie de Normandie
- Le président du centre régional de médiation des notaires

Le commissaire du gouvernement est un magistrat de la Cour d'Appel de Rouen, désigné par les Chefs de Cour

L'équipe du CDAD

Présidente :

Madame Valérie DELNAUD, présidente du tribunal judiciaire de Rouen

Vice-président :

Monsieur Pascal PRACHE, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen

Secrétaire général :

Monsieur Olivier GRAFF

Salariées du CDAD de Seine-Maritime :

Madame Joanne BARBOSA, juriste-coordinatrice depuis le 1er décembre 2020

Madame Juliette MAGNAN, juriste-coordinatrice jusqu'en décembre 2020

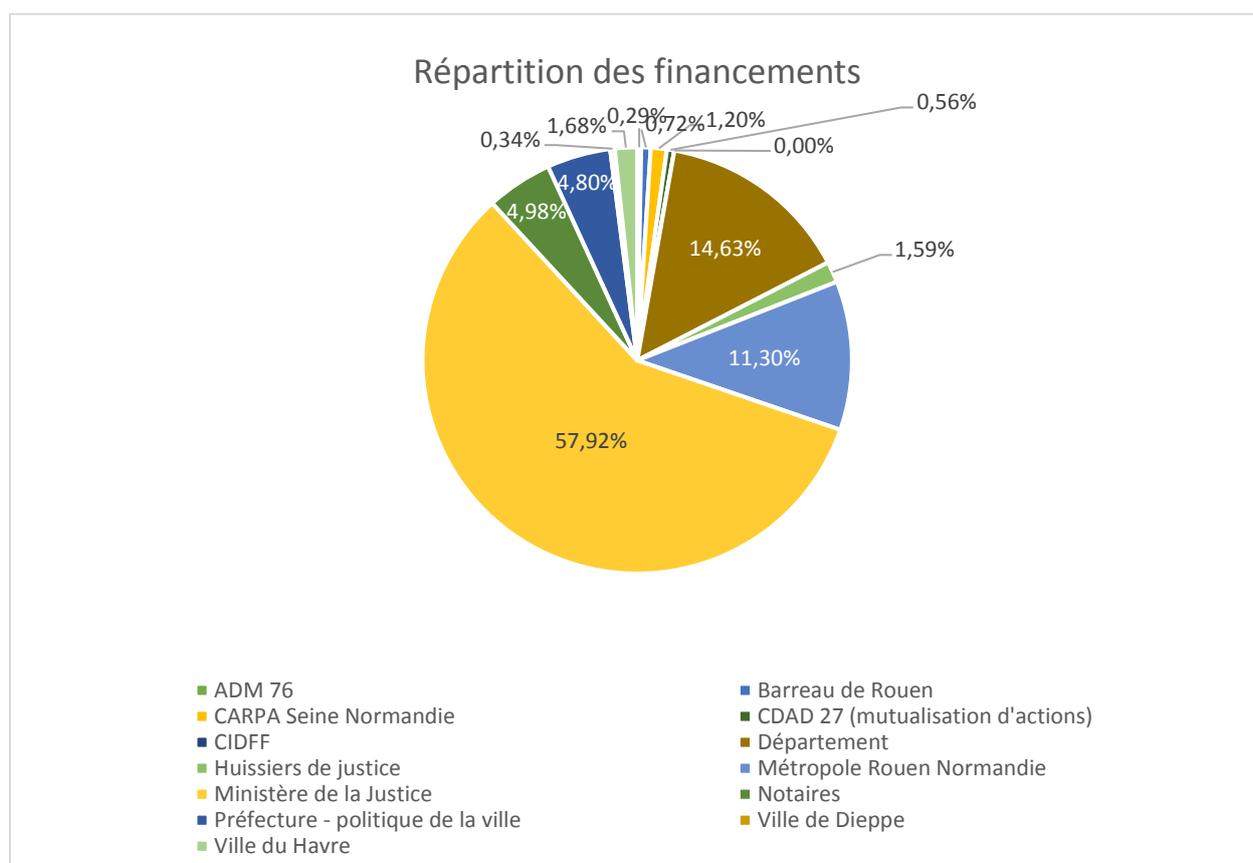
Agent comptable :

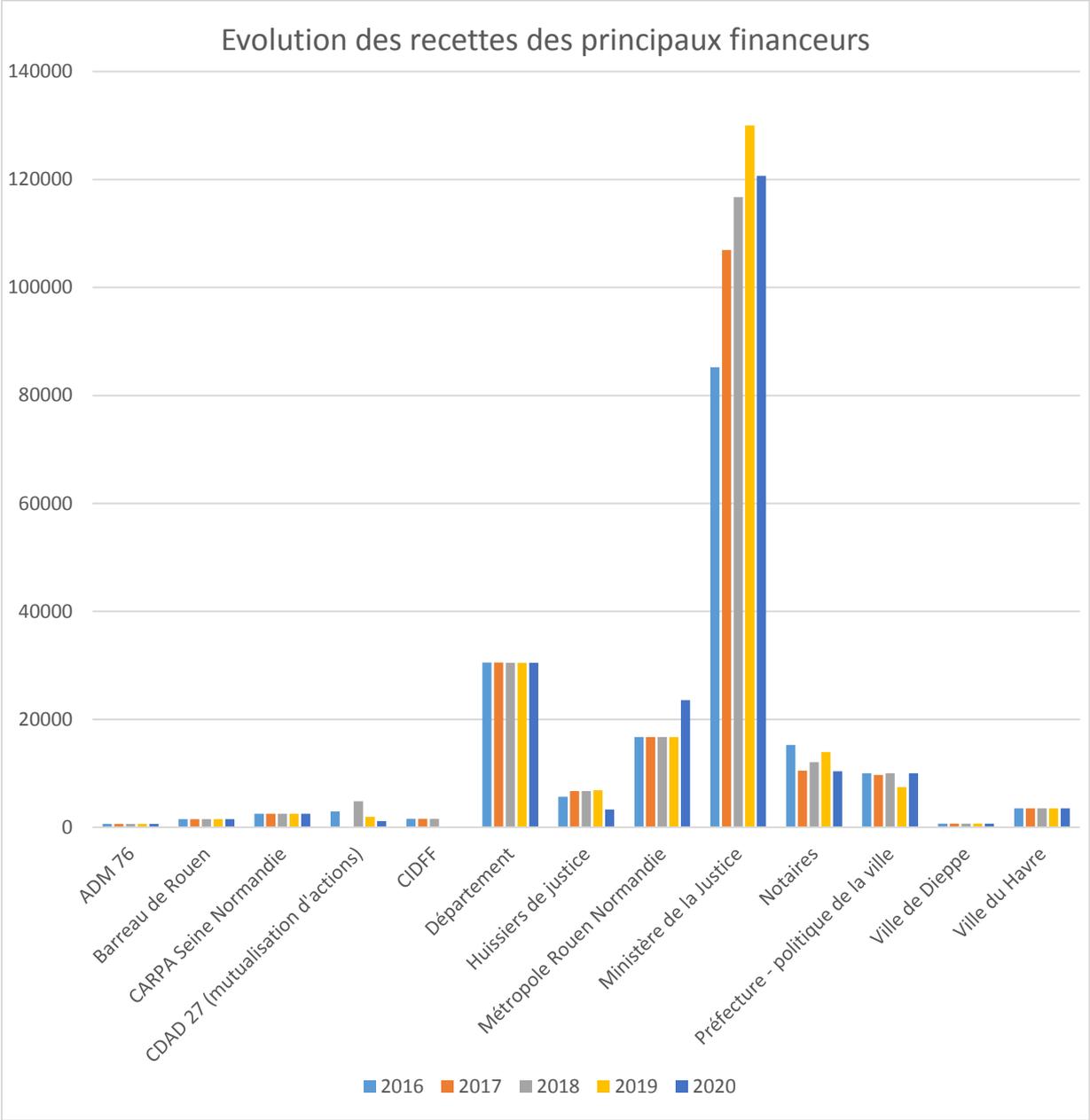
Monsieur Cédric BESNARD

Éléments financiers

Les recettes :

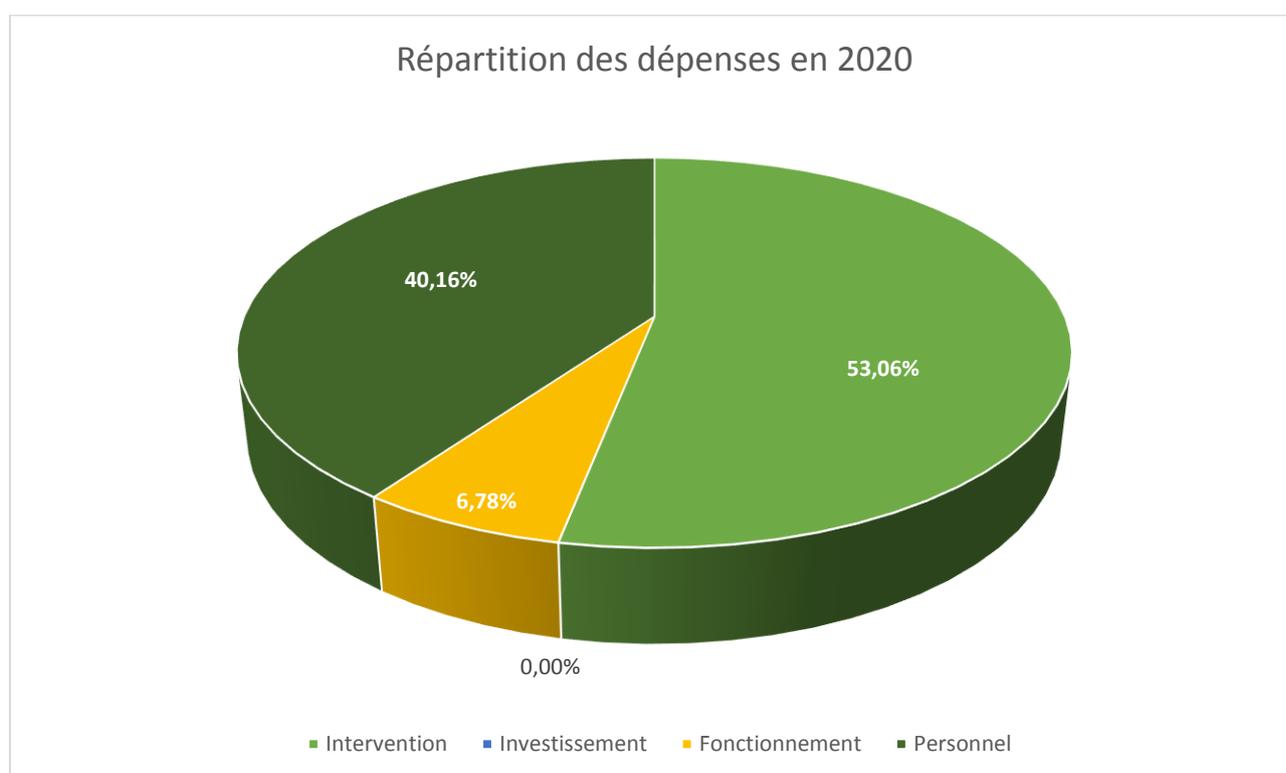
	2019	2020	Variation
ADM 76	600,00	600,00	0,00%
Barreau de Rouen	1 500,00	1 500,00	0,00%
CARPA Seine Normandie	2 500,00	2 500,00	0,00%
CDAD 27 (mutualisation d'actions)	1 911,20	1 163,61	-39,12%
CIDFF	0,00	0,00	0,00%
Département	30 490,00	30 490,00	0,00%
Huissiers de justice	6 854,40	3 304,80	-51,79%
Métropole Rouen Normandie	16 740,00	23 540,00	40,62%
Ministère de la Justice	129 994,76	120 700,00	-7,15%
Notaires	13 953,60	10 383,60	-25,58%
Préfecture - politique de la ville	7 432,00	10 000,00	34,55%
Ville de Dieppe	700,00	700,00	0,00%
Ville du Havre	3 500,00	3 500,00	0,00%

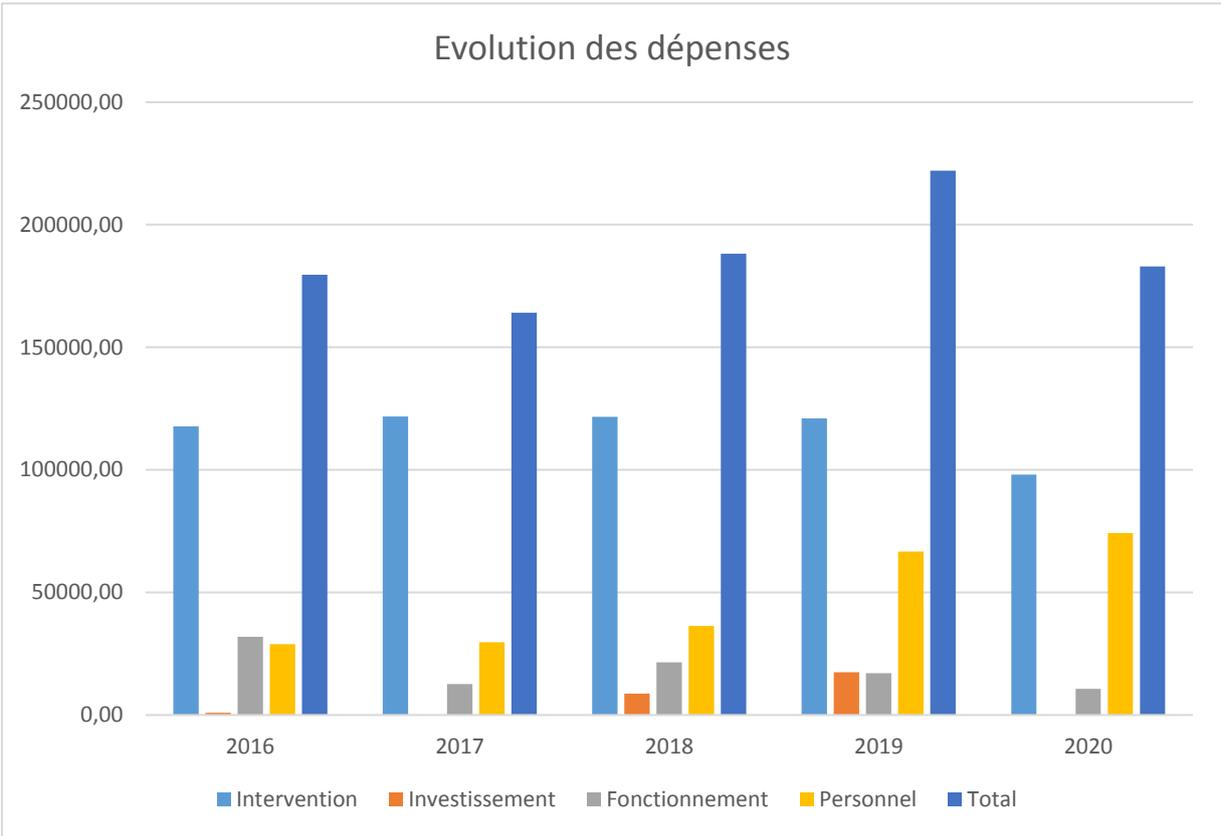




Les dépenses :

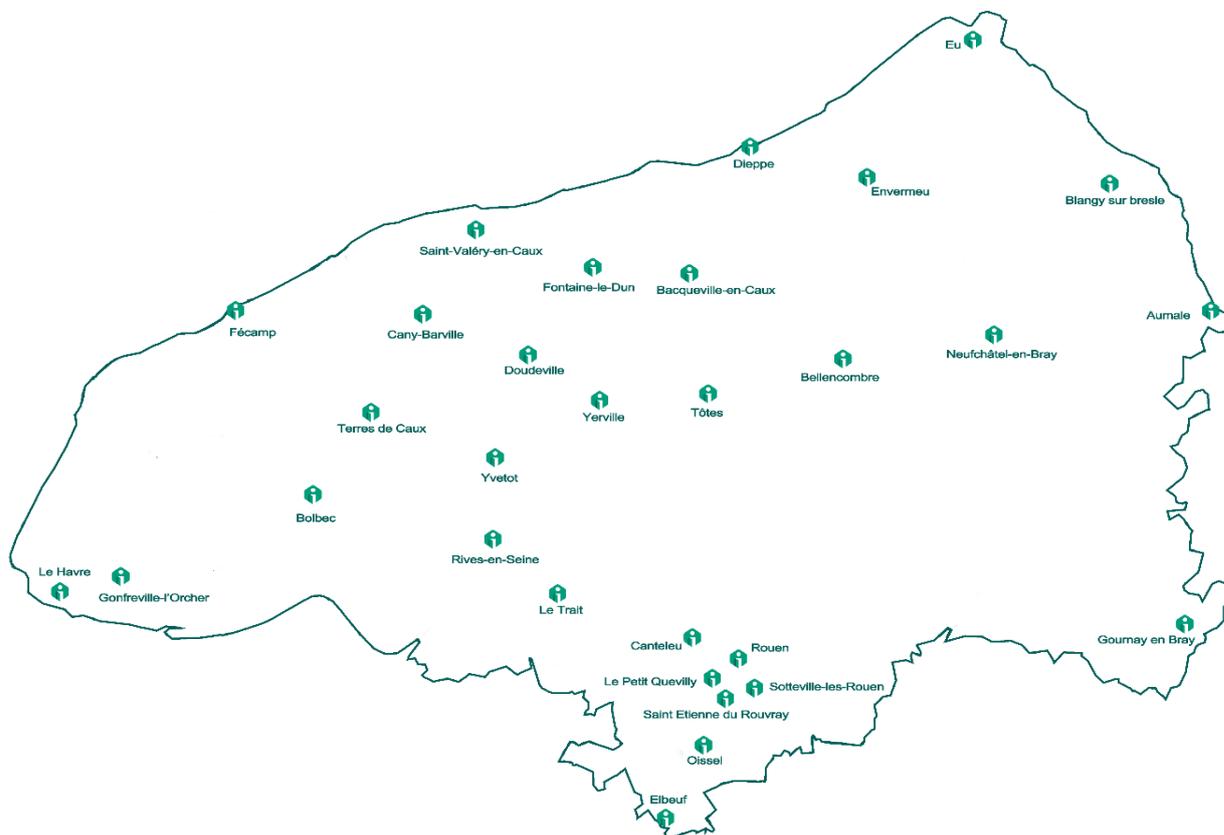
	2019	2020	Variation
Intervention	120 954,10	98 098,50	-18,90%
Consultations avocats	58 440,60	38 570,60	-34,00%
Consultations huissiers de justice	6 854,40	3 304,80	-51,79%
Consultations notaires	13 953,60	10 383,60	-25,58%
Subvention aux associations	41 705,50	45 839,50	9,91%
Investissement	17 460,00	0,00	-100,00%
Fonctionnement	10 695,12	12 534,04	17,19%
Communication	5 640,90	3 668,01	-34,97%
Fonctions support	3 850,76	8 223,14	113,55%
Soutien à l'accès au droit	1 203,46	642,89	-46,58%
Personnel	66 669,65	74 236,61	11,35%





L'ACTIVITE DU RESEAU DES POINTS-JUSTICE

Cartographie de l'implantation des structures d'accès au droit



31 points-justice

32 022

Personnes accueillies et
ou informées

Le maillage territorial

Jusqu'en fin d'année 2020, une distinction s'opérait entre les différentes structures d'accès au droit.

Coexistaient ainsi des maisons de justice et du droit (MJD), des points d'accès au droit (PAD) et des relais d'accès au droit (RAD).

Dans une dépêche du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 9 décembre, il a été demandé aux CDAD dans la communication à destination du public de substituer l'ensemble de ces appellations par l'appellation de « points-justice ».

Dans le cadre du renouvellement du schéma directeur, les membres du CDAD ont souhaité créer des relais d'accès au droit dans chacune des structures France services.

Ainsi, au cours de l'année 2020, douze structures ont été labellisées France services dont trois étaient déjà des partenaires du CDAD.

L'évaluation :

32 022 personnes ont été accueillies par l'ensemble des points-justice du département contre 37 712 personnes en 2019, soit une diminution de la fréquentation de -15.09% après plusieurs années de progression constante.

Cette situation s'explique en partie par le mouvement de grève des avocats au cours du premier trimestre de l'année, puis par la crise sanitaire qui a suivi avec, le notamment le premier confinement qui a débuté le 16 mars et le second confinement de la fin d'année 2020.

Durant le premier confinement, seules les structures d'Aumale, de la Côte d'Albâtre (Cany-Barville, Fontaine-le-Dun et Saint Valéry en Caux), du Havre, de Rives-en-Seine et d'Yvetot ont maintenu un accueil téléphonique.

Les autres structures, lorsqu'elles en ont eu la possibilité, ont laissé des messages téléphoniques invitant les usagers à contacter la permanence téléphonique assurée parallèlement par la juriste du CDAD laquelle a vu son activité augmenter de +251,20%.

Au gré des protocoles sanitaires, l'activité a repris progressivement à la sortie du confinement et ce n'est qu'à compter du mois de septembre que l'ensemble des structures a réorganisé l'accueil du public même si celui-ci était parfois accueilli exclusivement par téléphone.

Il convient de noter qu'en toute fin d'année 2020 certaines permanences continuaient à être assurées téléphoniquement.

Le caractère exceptionnel de cette année 2020 ne permet pas de tirer d'enseignement utile de l'évolution de l'activité des points-justice du département.

Répartition par sexe :

	2019	2020
Hommes	39.54%	39%
Femmes	60.46%	61%

Répartition par tranche d'âges :

	2019	2020
Mineurs	0.45%	0,42%
18 – 25 ans	6.50%	6,83%
26 – 62 ans	0,81%	76,71%
Plus de 63 ans	17,75%	16,71%

Répartition par catégories socio-professionnelles :

	2019	2020
Salariés ou apprentis	36.76%	39,64%
Fonctionnaires ou assimilés	5.94%	5,77%
Etudiant, lycéens, collégiens	1.46%	1,59%
Professions libérales ou assimilés	0.59%	0,72%
Commerçants, artisans	1.55%	1,75%
Chômeurs, autres allocations	24.30%	23,57%
Sans ressources, SDF	3.70%	4,34%
Retraités	17.35%	17,24%
Non renseigné	8.35%	5,38%

Première visite :

	2019	2020
Oui	52.73%	56,77%
Non	42.21%	35,76%
Suivi de dossier	1.74%	4,48%
Non renseigné	3.32%	2,99%

Repérage du dispositif :

	2019	2020
Par une précédente visite	40.13%	38,97%
Par des proches ou voisins	12.39%	8,87%
Autre mode d'information	5.58%	0,37%
Service de la mairie	6.95%	0,18%
Par une assistante sociale	6.66%	0,85%
Plaquette d'information	0.65%	0,71%
Par internet	17.24%	9,99%
Par une autre structure d'accès au droit	3.56%	1,73%
Par les services de police	2.51%	2,57%
Par l'espace judiciaire	3.00%	7,01%
Bulletin municipal, départemental ou régional	0.31%	16,74%
Par la presse locale	1.00%	5,62%

Thèmes de consultation :

	2019	2020
Droit de la famille	11.85%	13,86%
Droit du logement	10.05%	10,55%
Démarches et formalités	8.45%	6,32%
Autres domaines du droit civil et de la procédure civile	10.89%	9,89%
Droit de la consommation	8.73%	9,19%
Droit du travail	9.19%	9,85%
Droit pénal et procédure pénale	5.10%	6,07%
Droit commercial et des sociétés	0.83%	0,44%
Droit administratif	3.25%	1,76%
Conflit de voisinage	2.93%	1,24%
Droit social	5.06%	4,52%
Droit des étrangers et nationalité	5.51%	6,35%
Droit des personnes	4.71%	2,97%
Surendettement	1.48%	1,24%
Droit bancaire, fiscal et assurance	2.32%	1,99%
Information médiation familiale	1.36%	1,44%
Discriminations	0.19%	0,09%

Les permanences

21 lieux de permanences *

*hors points justice spécialisés

Avocats généralistes :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Le Trait
- Neufchâtel-en-Bray
- Rives-en-Seine
- Rouen
- Saint Etienne du Rouvray
- Saint Valéry en Caux
- Tôtes
- Yvetot

Huissiers de justice :

- Aumale
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint Etienne du Rouvray
- Saint Valéry en Caux
- Tôtes

CIDFF :

- Bolbec
- Yvetot

Notaires :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Elbeuf
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Tôtes
- Rouen
- Saint Etienne du Rouvray
- Saint Valéry en Caux
- Yvetot

ADIL :

- Aumale
- Bolbec
- Canteleu
- Cany-Barville
- Dieppe
- Eu
- Fécamp
- Fontaine-le-Dun
- Le Havre
- Le Petit-Quevilly
- Rouen
- Saint-Etienne du Rouvray
- Saint Valéry en Caux
- Yvetot

CMBD (consommation surendettement) :

- Fécamp

Juriste du CDAD :

- Bacqueville-en-Caux
- Bellencombre
- Blangy-sur-Bresle
- Doudeville
- Envermeu
- Gonfreville-l'Orcher
- Gournay-en-Bray
- Oissel
- Rouen (maison d'arrêt)
- Sotteville-lès-Rouen
- Yerville

Triologue :

- Dieppe
- Le Petit-Quevilly
- Siège de l'association à Rouen

Les Nids :

- Siège de l'association à Rouen

Les professionnels du droit :

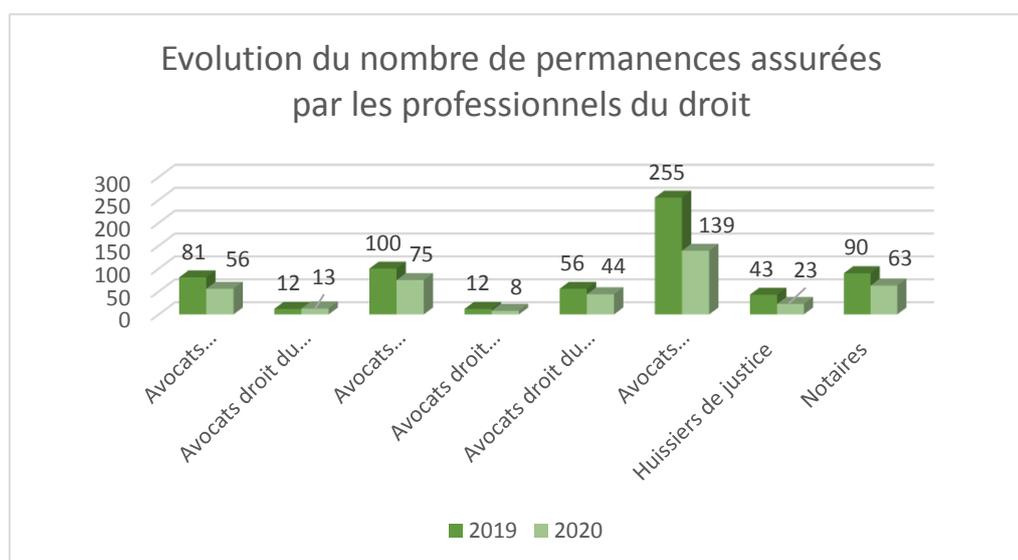
Outre la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par un mouvement de grève des avocats des trois barreaux du département en opposition au projet de réforme des retraites.

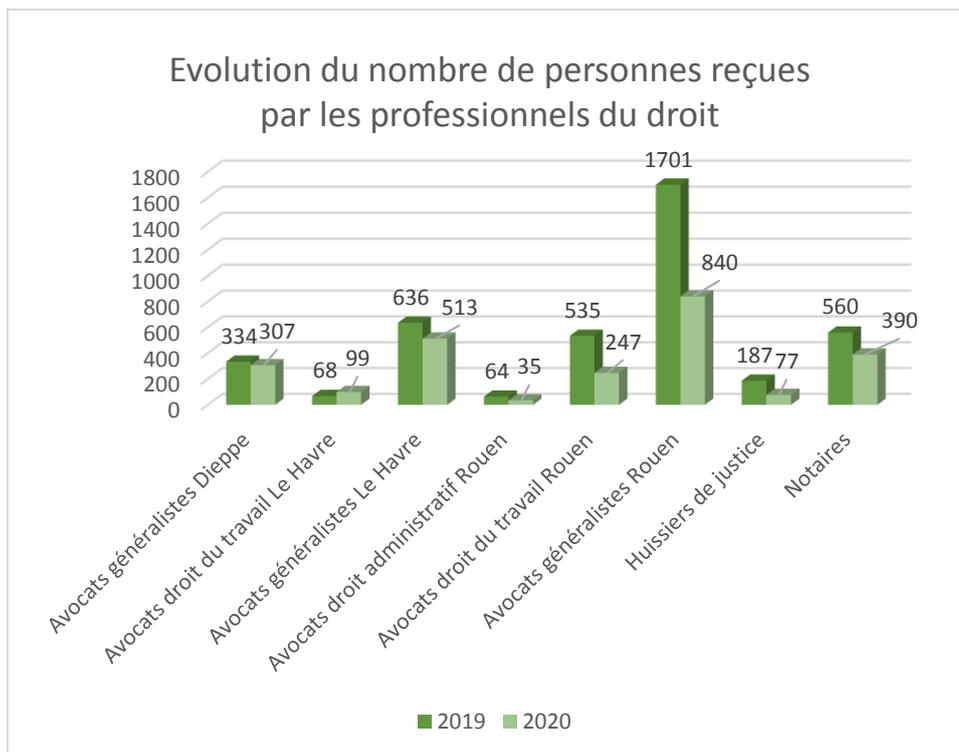
Ainsi, durant le 1^{er} trimestre 2020, aucune permanence n'a été assurée par cette profession.

Durant le premier confinement, les permanences des professionnels du droit ont été suspendues.

A compter de la fin du mois de mars et à la demande du CDAD, le barreau de Rouen, puis celui du Havre, ont accepté de reprendre des permanences téléphoniques dont la prise de rendez-vous a pu être assurée tant par la juriste du CDAD que par la MJD du Havre.

On constate ainsi une baisse de -35,13% du nombre de permanences réalisées par les professionnels du droit entre 2019 et 2020, entraînant une baisse de -38,60% du nombre de personnes reçues dans le cadre de ces permanences.

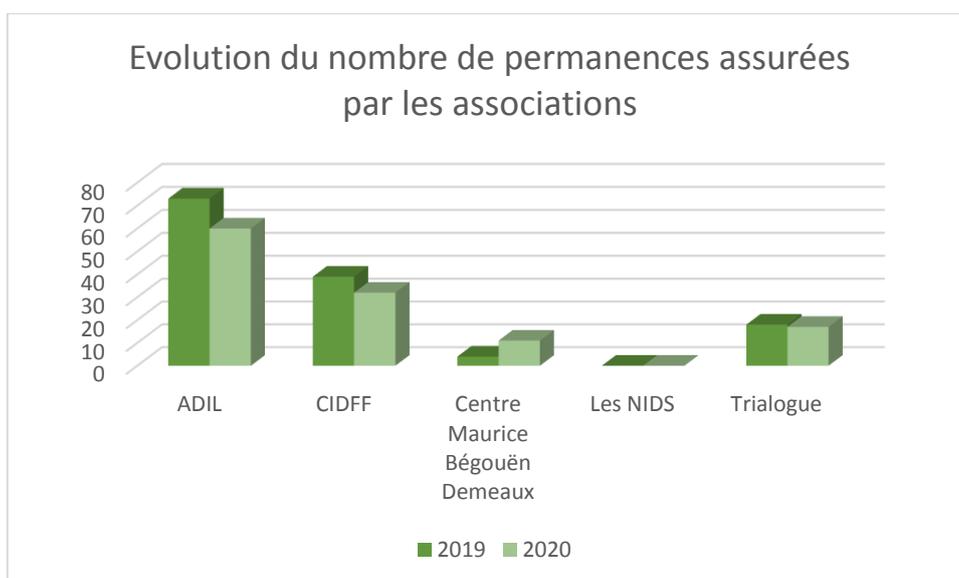


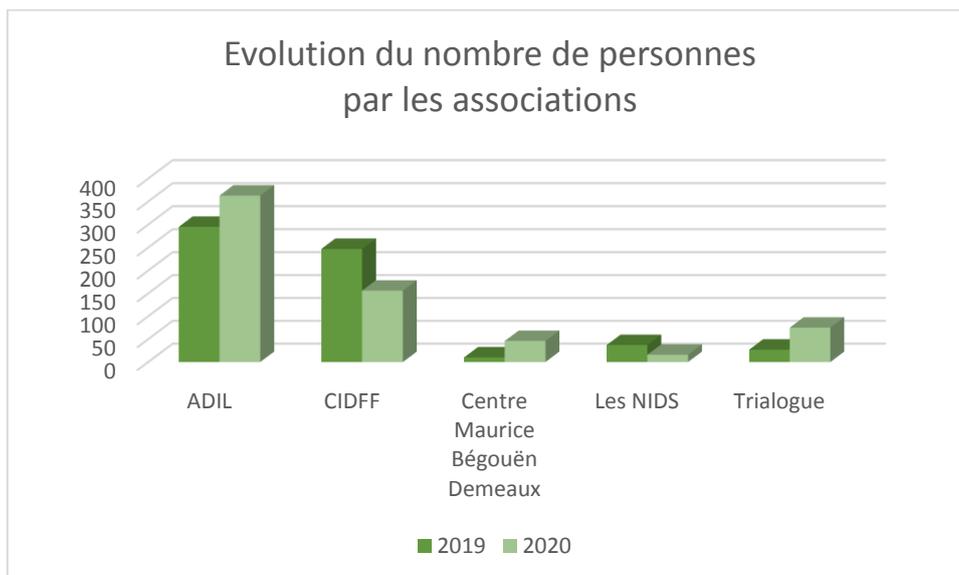


L'activité des associations :

En ce qui concerne les associations, si l'on constate une diminution du nombre de permanences assurées de -10,45%, en revanche, le nombre de personnes reçues est en augmentation de +6,49%.

Cette situation s'explique par le maintien de l'activité durant les périodes de confinement sous forme de permanences téléphoniques mutualisées qui ont permis de rationaliser la prise de rendez-vous.





L'activité de la juriste du CDAD :

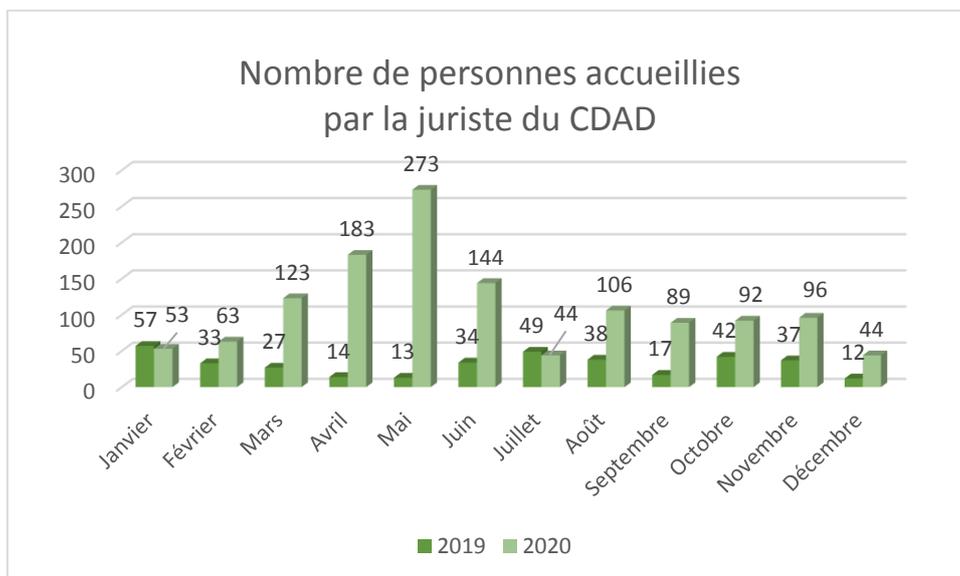
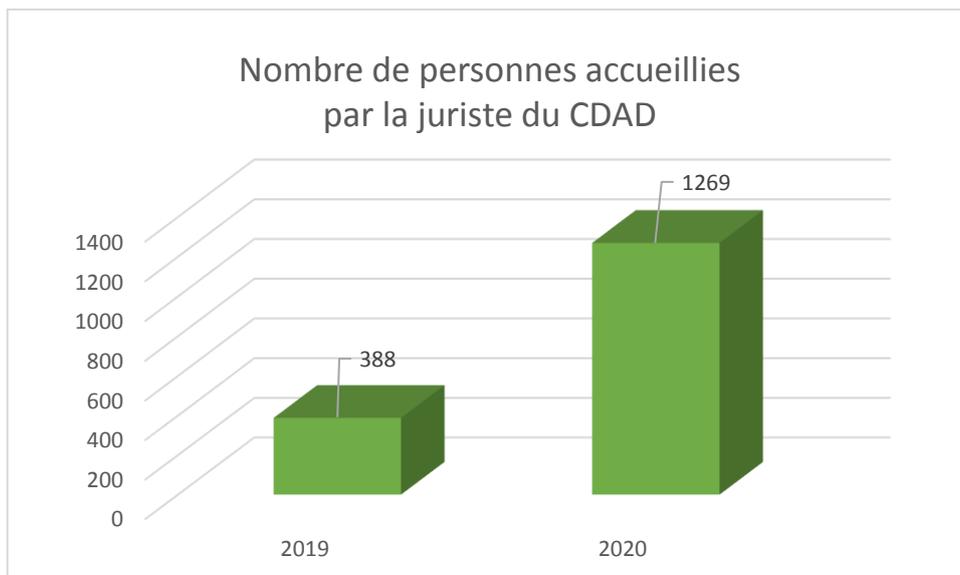
La juriste du CDAD assure des permanences au sein de plusieurs structures France services du département ainsi que des permanences téléphoniques libres ou sur rendez-vous en visioconférence depuis les locaux du CDAD.

Son activité a été directement et fortement impactée par la crise sanitaire.

A l'occasion du 1^{er} confinement, elle a assuré un accueil téléphonique en continue. A cette occasion, elle délivrait de l'information juridique, réorientait le public vers les permanences spécialisées assurée par les associations ou par des avocats.

A l'issue du confinement, elle a assuré des permanences téléphoniques sur rendez-vous parallèlement à de l'accueil téléphonique libre pour les structures qui n'avaient pas encore repris leur activité. Cela fût notamment le cas de la MJD de Rouen dont les appels téléphoniques ont été transférés vers le CDAD jusqu'au mois de juillet 2020.

Depuis le mois de septembre 2020, elle assure également des permanences en visioconférence à raison de deux demi-journées hebdomadaires.



Les principales thématiques abordées au cours de ses entretiens sont :

- Le droit de la famille
- Le droit du logement
- Le droit de la consommation
- Le droit du travail
- Le droit pénal et l'aide aux victimes

Les permanences spécialisées

LE CDAD, en partenariat avec les Ordres des avocats des barreaux du Havre et de Rouen, a organisé des permanences spécialisées en droit administratif et en droit du travail.

Les permanences en droit administratif :

Ces permanences mensuelles sont organisées au sein du point-justice de Rouen.

40 personnes ont été reçues durant 8 permanences de 3 heures chacune.

76,88% des demandes concernent le contentieux administratif contre 82,11% en 2019 et 23,12% des demandes portent sur les statuts de la fonction publique contre 17,89% en 2019.

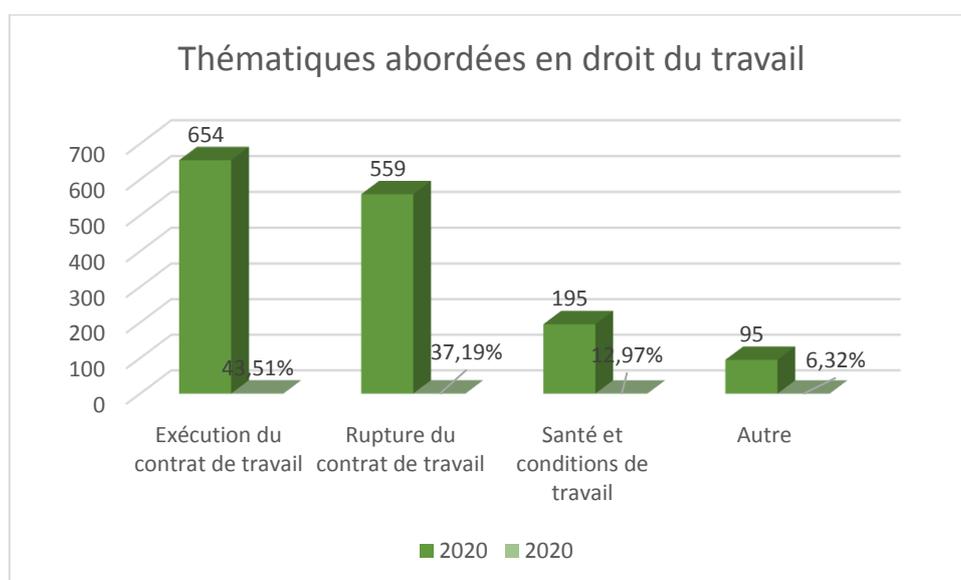
Les permanences en droit du travail :

Ces permanences sont organisées au sein des points-justice de Canteleu, Elbeuf, Le Havre, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray.

Durant le 1^{er} confinement, des permanences téléphoniques ont été assurées sur les ressorts du Havre et de Rouen.

346 personnes ont été accueillies sur 57 permanences.

Les demandes se sont réparties ainsi :



Les points-justice pénitentiaires

Les points-justice en milieu pénitentiaire sont installés dans les deux établissements que compte le département de la Seine-Maritime, répondant ainsi à l'exigence posée par l'article 24 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

A l'image des structures du milieu ouvert, l'activité de ces points-justice a été réduite du fait de la crise sanitaire.

Depuis le second confinement et sur les consignes de la direction de l'administration pénitentiaire, les interventions extérieures au sein des établissements pénitentiaires ont toutes été suspendues.

Les demandes urgentes des détenus sont transmises par mail à la juriste du CDAD.

Le point-justice pénitentiaire du Havre :

La coordination en est assurée par l'antenne du SPIP du Havre.

Sont organisées au sein de cet établissement des permanences d'avocats et d'un écrivain public.

	Nombre de permanences		Nombre de personnes reçues	
	2019	2020	2019	2020
Avocats	16	10	132	55
Ecrivain public	19	12	82	28

L'établissement n'a communiqué au CDAD aucune donnée quant au profil des détenus ayant eu recours à ce service ou aux principales thématiques abordées au cours des rendez-vous.

Le point-justice pénitentiaire de Rouen :

Depuis 2018, la coordination du point-justice pénitentiaire de Rouen est assurée par la juriste du CDAD.

Dans ce cadre, elle a pour mission de :

- Recevoir les détenus qui le sollicitent soit directement, soit après orientation par les différents acteurs de l'établissement pénitentiaire
- Orienter les détenus vers la structure adéquate (SPIP, délégué du défenseur des droits, mission locale...)

- Prodiguer des informations d'ordre juridique et si nécessaire, renvoyer les détenus vers un avocat ou l'écrivain public, dans le cadre de consultations que la juriste organise.

Répartition de l'activité des intervenants :

	Nombre de permanences		Nombre de personnes reçues	
	2019	2020	2019	2020
Avocats	2	0	6	0
Ecrivain public	10	5	15	7
Juriste du CDAD	22	16	119	52

Les principales thématiques juridiques abordées en 2020 sont les suivantes :

- Droit du logement
- Droit pénal, procédure pénale
- Droit civil, procédure civile
- Droit de la famille
- Droit de la consommation, surendettement
- Droit du travail
- Droit administratif
- Aide juridictionnelle
- Droit social
- Droit du logement

Les permanences à destination des gens du voyage

La juriste du CDAD assure une à deux permanences mensuelles au sein du relais d'accueil des gens du voyage implanté à Sotteville-lès-Rouen.

Cette structure a été labellisée France services au 1^{er} janvier 2020.

La fréquentation de ces permanences reste faible : 14 personnes en 2020 contre 29 en 2019.

C'est pourquoi il a été décidé d'aller à la rencontre de cette communauté pour promouvoir l'action ; ainsi, une fois par trimestre accompagnée d'agents de la structure, la juriste du CDAD se rend sur les aires d'accueil.

Lors de ces échanges, elle présente le cadre de ses permanences et répond aux questions juridiques qui lui sont posées.

LES ACTIONS, LES MANIFESTATIONS

Les actions générales

En raison de la crise sanitaire, l'organisation par le point-justice de Bolbec d'un troisième forum de l'accès aux droits auquel devait participer le CDAD a été annulée.

Aucune perspective d'un report de l'action sur 2021 n'est pour le moment envisagée.

Les actions à destination de publics cibles

Le festival du film judiciaire

Action destinée aux lycéens, la 17^e édition du festival du film judiciaire devait avoir pour thème « le poids de la décision ».

Les projections du film qui devaient être suivies de débats devaient se dérouler en mars et avril 2020, soit en pleine période de confinement.

L'action a donc été annulée et reportée en 2021.

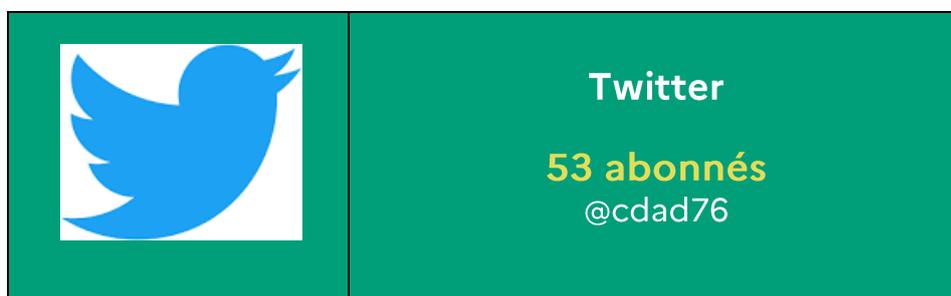
L'exposition sur le casier judiciaire

Depuis 2016, le CDAD propose en prêt une exposition de présentation du casier judiciaire et des conséquences des mentions qui y sont portées.

A l'appui de cette exposition, la juriste du CDAD peut assurer une intervention au sein des établissements.

En 2020, conséquence une fois de plus de la crise sanitaire, cette n'exposition n'a été empruntée qu'une seule fois par un collège de Fécamp permettant de sensibiliser environ 270 élèves.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION



ACTIONS LABELLISEES DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa mission de coordination de la politique d'accès au droit, le CDAD de Seine-Maritime a décidé de mettre en place un processus de labellisation des actions d'accès au droit.

Ce projet répond à la nécessité de reconnaître la qualité du travail effectué par les associations en matière d'accès au droit tout en prenant en compte l'opportunité de cette action sur un territoire donné du département.

Le CDAD attribue une reconnaissance de la qualité et du service rendu afin d'identifier l'attribution de ce label.

La procédure de labellisation

Cette procédure présente les 3 caractéristiques suivantes :

- Elle est contradictoire vis-à-vis de l'association tout au long de la procédure avec une rencontre en fin de processus
- Elle implique la désignation d'un membre du conseil d'administration qui œuvrera en binôme avec un membre de l'équipe du CDAD
- La labellisation sera attribuée pour une courte durée après signature d'une charte par l'association porteuse.

Les critères de labellisation :

1. La thématique
2. La gratuité
3. La confidentialité
4. L'ancienneté de l'action
5. La capacité à conduire et évaluer l'action
6. Le niveau de qualité de l'information donnée au public
7. Les partenariats
8. Le coût déterminé de l'action
9. La moyenne de fréquentation de l'action.

L'ADIL

Agence départementale d'information sur le logement



L'ADIL de Seine-Maritime, outre l'accueil du public dans ses locaux, intervient dans quinze points-justice du département.

Des juristes informent, orientent, accompagnent toutes personnes sur les questions juridiques liées au logement.

Ayant obtenu le label « point conseil budget », elle concourt également, par l'accompagnement qu'elle peut proposer, à la prévention des expulsions locatives en favorisant l'éducation budgétaire.

L'action « permanences juridiques » a obtenu le label le 12 décembre 2018.
En cours de renouvellement.

FOCUS SUR LES FRANCE SERVICES

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics qui vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique.

Le ministère de la Justice est l'un des 9 opérateurs qui interviennent au sein de ces structures. Il a missionné les CDAD pour y développer l'offre d'accès au droit.

Les agents des structures bénéficient d'un socle commun de formation auquel s'ajoute une formation dispensée par chaque opérateur.

En Seine-Maritime, treize structures ont été labellisées France services en deux temps au cours de l'année 2020.

Les implantations :

- Bacqueville-en-Caux
- Bellencombre
- Blangy-sur-Bresle
- Doudeville
- Envermeu
- Gonfreville-l'Orcher
- Gournay-en-Bray
- Oissel
- Rives-en-Seine
- Espace numérique mobile de Rouen
- Saint-Valéry-en-Caux
- Sotteville-lès-Rouen
- Yerville

640 demandes présentées en 2020

- 4 pour un accès à un ordinateur en libre-service
- 102 liées à l'impact de la crise sanitaire
- 167 pour un rendez-vous avec un partenaire notamment dans le cadre de permanences
- 467 demandes nécessitant un accompagnement individuel

Sur cette dernière catégorie :

- 389 demandes concernaient des usagers faisant face à un litige ou un conflit
- 12 demandes de personnes victimes d'une infraction
- 66 demandes en lien avec des démarches administratives.

Des permanences de la juriste du CDAD sont assurées auprès de l'ensemble de ces structures, que ce soit en présentiel ou par visioconférence.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Renforcer l'offre d'accès au droit au sein des points-justice

Comme envisagé dans son schéma directeur, le CDAD va poursuivre l'implantation de permanences de sa juriste au sein des structures qui seront labellisées au cours de l'année 2021.

Un travail de rationalisation des permanences va être engagé afin de tendre à un meilleur taux de fréquentation. Ce travail s'appuiera essentiellement sur la visioconférence.

Ce nouvel outil permettra également de mutualiser certaines permanences spécialisées dans le but d'offrir l'accès à ce service à un plus grand nombre de territoires.

Favoriser l'accès au droit des publics les plus en difficulté

Déclinaison de la charte nationale de l'accès au droit

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la charte nationale de l'accès au droit signée en 2017 par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, une signature d'une charte départementale de l'accès au droit est envisagée avec plusieurs associations caritatives à l'occasion de la prochaine journée nationale de l'accès au droit fixée au 25 mai 2021.

Plusieurs actions pilotées par le CDAD dans le département s'inscriront dans la déclinaison de la charte nationale :

- Informer / former les bénévoles des associations
- Aller à la rencontre du public le plus précaire
- Expérimenter, en lien avec le tribunal judiciaire de Rouen, l'accompagnement des usagers et des justiciables par des « tiers taisant ».

Organiser des points-justice éphémères

Bien que le maillage territorial dans le département se soit nettement développé au cours des dernières années et qu'il se poursuive désormais à travers les structures France services, le public le plus en difficulté peut ne pas se sentir légitime à venir chercher l'information ou le conseil juridique dont il a besoin.

Dans ces conditions et pour lutter contre le non-recours au droit, l'option a été retenue d'aller à la rencontre de ces personnes.

Le CDAD envisage ainsi et également en lien avec les associations caritatives, d'avoir plus fréquemment recours à des points-justice éphémères.

Ces points itinérants et éphémères pourraient intervenir notamment à l'occasion de distribution alimentaire afin de rencontrer un plus grand nombre de personnes.

Etendre l'action à destination des gens du voyage sur le territoire havrais.

L'organisation de permanences dédiées et, comme pour la métropole rouennaise, de visite des aire d'accueil des gens du voyage sera envisagée sur le territoire havrais en partenariat avec le point-justice du Havre et la communauté urbaine havraise.

Développer les actions à destination des collégiens

Il est apparu nécessaire de développer des actions dès le collège afin de toucher un plus grand nombre de jeunes dont certains sortiront du système scolaire à la fin de la troisième.

L'objectif est de s'adresser prioritairement à un public de jeunes confrontés à des difficultés sociales. Il a donc été décidé de cibler des élèves de 3e de collèges REP ou REP +.

Des ateliers juridiques se dérouleront ainsi sur l'ensemble d'une année scolaire et viseront à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à leur faire découvrir l'institution judiciaire et l'accès au droit.

Il est notamment envisagé de s'appuyer sur deux expositions dont dispose le CDAD :

- L'une de présentation des conséquences de mentions portées au casier judiciaire ou au fichier du traitement des antécédents judiciaires.
- L'autre plus générale sur les droits et devoirs, réalisée par l'association Le Moutard.

Des interventions de la juriste du CDAD seront assurées en complément de chaque exposition.

L'accueil aux audiences correctionnelles pourra être programmé avec une phase de débriefing dans la classe.

Un concours de plaidoirie sera enfin organisé sur une thématique inscrite au programme d'enseignement moral et civique.

En complément de ces actions, quatre élèves seront accueillis conjointement par le tribunal judiciaire de Rouen et le CDAD dans le cadre du stage de découverte afin de leur offrir l'opportunité de découvrir, de l'intérieur, le fonctionnement de l'institution.

A l'issue, des magistrats se rendront dans la classe, lors de la restitution faite par les stagiaires à l'ensemble de la classe.

Diffuser des supports de communication actualisés

Suite à la diffusion de la nouvelle charte graphique devant être utilisée tant par le CDAD que les points-justice, de nouveaux supports de communication seront diffusés à travers le département, notamment :

- Une version actualisée du guide de l'accès au droit
- Les flyers de présentation de l'ensemble des points-justice du département
- Une affiche listant l'ensemble des permanences des conciliateurs de justice.

Avec le soutien des membres du CDAD et des collectivités



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Conseil départemental de l'accès au droit de Seine-Maritime

Tribunal judiciaire
1, place Foch
76 037 Rouen cedex 01
Tél. : 02 76 27 85 73
www.cdad-seinemaritime.justice.fr